



ATTESTATION D'ACCUEIL

Prise de RDV OBLIGATOIRE sur www.nimes.fr

Liste des documents à fournir :

MERCI DE PRÉSENTER ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES LORS DU DÉPÔT

- Livret de famille ou actes de naissances si absence de livret de famille.
- Timbre fiscal dématérialisé d'un montant de 30 €.
- Rappel des dernières attestations d'accueil sollicitées.

* Pour les hébergeants de nationalité française ou communauté Européenne

- La carte nationale d'identité ou le passeport.

* Pour les hébergeants de nationalité étrangère :

- Titre de séjour ou la carte de résident ou le certificat de résidence (pour les Algériens).
- Récépissé de demande de renouvellement de l'un des titres précédents [ainsi que le titre à renouveler](#).

* Justificatif logement :

- Le titre de propriété ou bail locatif comportant la description du logement et [indiquant sa superficie en m²](#).
- Pour les propriétaires, [le tableau d'amortissement définitif](#) du remboursement du crédit ou [une attestation de solde](#) auprès de votre banque afin de justifier de ce remboursement.
 - Pour les locataires, une quittance de loyer de moins de 3 mois.
 - Une facture d'eau, d'électricité, gaz ou téléphone de moins de 3 mois.

* Justificatifs de ressources :

- Dernier avis d'imposition.
- Actifs : 2 derniers bulletins de salaires ou indemnités Sécurité Sociale, [si CDD](#) contrat de travail couvrant la période d'hébergement.
- Artisans, commerçants : BIC.
- Auto-entrepreneurs : déclaration mensuelle ou trimestrielle URSSAF.
- Retraités : avis de versement trimestriel ou annuel de retraite ou pension de retraite complémentaires.
- Demandeurs d'emploi : notification Pôle Emploi avec montant et durée de l'indemnisation.
- Attestation de paiement CAF ([prise en compte uniquement prime d'activité](#))

* Informations obligatoire concernant la ou (les) personne(s) accueillie(s) :

- Son identité, date et lieu de naissance, sa nationalité, son adresse personnelle, son numéro de passeport.
- Les dates d'arrivée et de départ prévues ([90 jours maximum](#)).

[NB](#) : Prévoir de souscrire une assurance pour les frais médicaux et sociaux, soit par l'hébergeant, soit par l'hébergé pour un montant minimum de 30.000 €, à présenter lors de la demande de visa.

[Attention](#) : la période indiquée sur l'attestation d'accueil devra coïncider avec celle figurant sur le visa Prévoir donc un délai compatible avec celui requis pour l'obtention du visa.